

# Le Constitutionnel.

E. GERIN—Redacteur en chef.

{ DIEU ET LA PATRIE. }

L. A. BERGERON—Imprimeur.

Volume I.

Trois-Rivières, Mercredi, 27 Janvier 1869.

Numéro 93.

## Adresses d'Affaires, POUR TROIS-RIVIÈRES.

**A. D. BONDY**, Avocat, bureau et résidence coin des rues Bonaventure et Royale. M. Bondy suit les termes de la cour supérieure dans les districts de Richelieu et Arthabaska.

**HART & DESILETS**, Avocats, coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

**A. L. DESAULNIERS**, Avocat, bureau et résidence, rue Hart.

**S. DUMOULIN**, Avocat, bureau et résidence coin des rues St.-Joseph et des Champs.

**M. C. DUGALL & HOULISTON**, Avocats, rue Platon.

**M. ALHOT & LABARRE**, Avocats, bureau rue Bonaventure.

**P. E. PANNETON**, Avocat, bureau et résidence, rue St.-Joseph. M. Panneton suit les circuits des comtés d'Yves et de Maskinongé.

**L. G. BOURDAGES**, Avocat, bureau et résidence, rue Bonaventure.

**J. B. L. HOULD**, Avocat, bureau coin des rues Notre-Dame et Bonaventure.

**J. B. O. DUMONT**, Avocat bureau rue Alexandre.

**P. A. BOUDREAU**, Avocat, bureau et résidence, rue Craig.

**SEVERE LOTTINVILLE**, Avocat, rue Bonaventure.

**BELLEMARE & PAQUIN**, Avocats, bureaux, près de l'Eglise Paroissiale. Ces Messieurs suivront le Circuit de la Rivière-du-Loup.

**A. TURCOTTE**, Avocat, rue des Champs.

**A. LEXIS L. DESAULNIERS**, Avocat, Rivière-du-Loup.

**O. CARON**, Avocat, St. François-du-Lac.

## NOTAIRES.

**T. E. NORMAND**, notaire, rue St. Joseph et Syndic officiel pour le District de Trois-Rivières, en vertu de l'acte concernant la faillite, 1864.

**GEO. E. HART**, notaire, Boulevard, ancien bureau de A. Larue & Cie.

## COURTIERS.

**EZEKIEL M. HART**, Courtier, Agent et Collecteur, etc., coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

**G. B. HOULISTON, & Cie.** Courtiers rue Platon.

## REVENU.

**BENONI LASSALLE**, Percepteur du Revenu de l'Intérieur, du district de Trois-Rivières, bureau coin des rues Notre-Dame et Alexandre.

## HUISSIERS.

**J. B. GAILLOUX**, grand connétable, Greffe de la Paix.

**JOS. DE NIVERVILLE**, rue Bonaventure.

**CALIXTE GEFFRARD**, 2<sup>e</sup> étage du restaurant Décoteau, près du marché à foin.

## Arrivée et Départ des Mallets POUR L'HIVER.

A commencer du 25 Novembre 1868, jusqu'à nouvel avis, les mallets arriveront et se fermeront à ce bureau, comme suit :

	Arrivée	Départ
1 Malle pour Montréal et Québec, par chemin de fer, quotidienne.	10.30 A. M.	2.30 P. M.
2 Malle du chemin de fer, pour les Townships, le Haut-Canada et les autres endroits sur la ligne du Grand-Tronc, quotidienne.	10.30 A. M.	3.00 P. M.
3 Rive Nord-Ouest, Berthier et Sorel, etc., quotidienne, excepté le Lundi.	9.00 A. M.	11.00 A. M.
4 Départ des mallets par terre pour Beauport, Gentilly, St. Pierre des Bequets, Lotbinière jusqu'à Lévis, le Lundi, mercredi et vendredi, à midi.		10.00 A. M.
5 Elles doivent arriver aux Trois-Rivières, le mardi, jeudi et samedi à midi.	10.00 A. M.	
6 St. Etienne et Shawinigan, mardi, jeudi et samedi.	10.30 A. M.	11.30 A. M.
7 St. Maurice, mardi, jeudi et samedi.	9.30 A. M.	11.30 A. M.

**C. K. OGDEN**, M. P. Trois-Rivières, 11 Déc., 1868.

Le "Constitutionnel," journal politique et littéraire, paraissant le LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine.

Abonnement ..... \$3.00 par année, 1.50 pour 6 mois. Edition Hebdomadaire, paraissant le VENDREDI.

Abonnement ..... \$1.00 par année, 0.50 pour 6 mois.

Les machines à coudre de *Silent* peut expédier douze fois plus de coton à la fois et la machine sera régulière.

Il est préférable d'acheter d'un marchand résident que d'un commis voyageur vu que les réparations sont faites gratuitement.

**DR. PAGE**, Trois-Rivières 1 sept. 1868.

## Fabrication d'armes AUX ETATS-UNIS.

La fabrication des armes à feu tend à prendre une importance considérable aux Etats-Unis. Nombre du gouvernement déjà en ce pays. Quarante mille fusils Remington ont été expédiés dernièrement au gouvernement danois, trente mille à la Suède, et l'on exécute en ce moment une commande de quinze mille de ces mêmes armes pour le gouvernement hellénique. Les lecteurs connaissent le fusil Remington : c'est une carabine rayée, à un coup, se chargeant par la culasse, et remarquable au double point de vue de la précision et de la longueur de la portée. Deux à trois cents de ces carabines sont fabriquées chaque jour dans les ateliers de la compagnie Remington.

Le gouvernement cubain a acheté aux Etats-Unis vingt mille fusils, moitié Remington, moitié Peabody. Ces derniers sont fabriqués à Providence. C'est ici également que se sont pourvus les insurgés cubains. Seulement, leurs moyens ne leur permettant pas de se donner le luxe d'armes de choix, il ont dû se contenter de fusils à baguette, fort appréciés en leur temps, mais qui font aujourd'hui triste figure, opposés aux fusils perfectionnés dont le chargement s'opère par la culasse. Si les insurgés de l'île de Cuba conquièrent leur indépendance, la gloire n'en reviendra pas aux armes qui leur ont été expédiées par les fabricants des Etats-Unis.

La carabine Berdan est le fusil à aiguille prussien, avec quelques améliorations. La fabrication de ce type a lieu à Hartford. Le gouvernement russe a fait un commande de trente mille carabines Berdan.

Les Crétois aussi ont eu recours, pour soulever leur île contre le turc, aux fabricants américains. Mais nous ignorons la quantité ainsi que le type des armes envoyées dans cette île.

Pour en finir avec ce sujet, signalons encore le fusil Springfield, qui est l'arme réglementaire de l'armée des Etats-Unis; et les carabines à répétition Winchester et Spencer. Ces dernières sont à sept coups; la cavalerie de Sherman en était armée pendant la guerre civile, et elles ont plus d'une fois fait merveille dans les plaines de la Georgie. — *Courrier E. U.*

## Tremblement de terre AU MEXIQUE.

Un violent tremblement de terre a été ressenti, dans la matinée du 20 décembre, à Colima, au Mexique. Depuis plusieurs jours déjà, le volcan de Colima, qui est à 30 milles de la ville, donnait des signes d'agitation extraordinaire. Une épaisse fumée s'échappait du cratère, et l'on entendait, dans l'intérieur de la montagne, un grondement sourd et continu.

Le 20 au matin, la ville de Colima fut secouée par un fort tremblement de terre, qui dura quarante secondes environ. Les vibrations étaient dans le sens du Nord-est au Sud-ouest. La cathédrale, un entrepôt et plusieurs autres bâtiments de briques furent démolis, jusqu'aux fondements. Les habitants, éveillés en sursaut, se précipitèrent sur la place. Plusieurs, dit-on, ont été écrasés par la chute des murs de l'Hôtel National.

Le tremblement a été ressenti à une grande distance dans l'intérieur. Des cravasses se sont ouvertes dans la terre, des arbres ont été déracinés, des cours d'eau ont changé de lit. La ville de Manzanillo a été plus cruellement éprouvée encore que celle de Colima. La cathédrale, construite depuis plus d'un siècle, a été détruite de fond en comble. Une vingtaine de personnes ont été tuées par l'éboulement d'une partie de l'Hôtel Américain, et trois autres victimes ont été ensevelies sous les ruines de l'entrepôt de Wasserman et cie.

## Les Vélocipèdes à Québec.

Depuis quelque temps déjà le vélocipède a fait son apparition à Québec, et la manière dont est apprécié ce nouveau véhicule par le petit nombre de gens qui ont commencé à s'en servir, permet d'espérer qu'il ne se passera pas longtemps avant qu'il ait de nombreux amateurs.

Le vélocipède en effet est un des exercices les plus agréables qu'on puisse prendre; à bien des points de vue il serait supérieur au patinage, si l'on considère que l'on peut s'en servir en tous temps et que comme moyen de transport il est des plus rapides: c'est donc l'utile joint à l'agréable. Il ne demande pas une très-longue pratique, et si l'on ne devient pas de suite très-habile, on peut au moins en quelques jours arriver à se tenir en équilibre et à mettre en mouvement ce léger appareil. L'invention du vélocipède remonte déjà à quelques années; mais ce n'est seulement que depuis ces derniers temps qu'il affecte les formes gracieuses qu'il a aujourd'hui et qu'on a pu par son moyen obtenir une telle vitesse.

On en construisit d'abord de plusieurs formes différentes; il y en eut à quatre roues, à trois roues, ce qui donnait de petits résultats en fait de vitesse si l'on considère la résistance produite par les frottements.

Le vélocipède est bientôt en Europe des amateurs forcenés, des femmes même s'en servirent, et plusieurs d'entre elles surent le manier avec une certaine habileté. Les vélocipédistes se formèrent en club, des courses de vitesse s'organisèrent, les paris les plus excentriques s'engagèrent, l'on put voir bientôt quelques amateurs traverser la France dans toute sa longueur avec ce simple véhicule.

Un tel engouement pour ce nouveau genre de locomotion en fit nécessaire-

ment augmenter beaucoup la fabrication. A Paris on en compte plusieurs fabriques dont une occupe jusqu'à 250 ouvriers et peut en livrer 12 par jour; M. A. Cadot, de Lyon, qui perfectionna beaucoup le vélocipède, en fabrique aussi un grand nombre. Enfin ce ne sont plus aujourd'hui des ateliers mais des manufactures qui travaillent pour arriver à satisfaire la consommation.

Un vélocipède construit dans de bonnes conditions et manœuvré avec habileté peut parcourir jusqu'à 4 lieues à l'heure sans demander à son cavalier de notables efforts. On peut établir qu'à la vitesse moyenne de 2 lieues et demie par heures un vélocipède exercé peut faire sur une route bien entretenue et ne présentant pas trop d'inégalités de terrain, une traite quotidienne de 20 à 25 lieues pendant plusieurs jours de suite, et sans être à beaucoup près aussi fatigué qu'un marcheur qui aurait fait le même parcours par étapes journalières de dix lieues.

On voit par là quels sont les résultats qu'on peut attendre avec le vélocipède. — Tout ceci semblerait donner un démenti aux lois de la physique et contredire l'axiome: ce que l'on gagne en vitesse on le perd en force et vice versa. Cependant la contradiction n'est qu'apparente.

En effet, la structure de l'appareil de locomotion chez l'homme est telle que, pour se transporter d'un lieu à un autre avec une médiocre vitesse seulement, il doit dépenser une force considérable.

Chez l'homme, l'appareil locomoteur se compose de forces et de leviers: les forces sont les muscles et les leviers peuvent être représentés par les os. Or, les forces sont presque toujours parallèles aux leviers à mouvoir, ce qui est une disposition des forces dépendante de l'insertion de la fibre musculaire. L'insertion de l'os du mollet sur l'extrémité des muscles du talon; dans ce cas-là, l'insertion est perpendiculaire, mais aussi le levier est-il encore mauvais car le bras de la force constitué par la saillie du talon est plus court que celui de la résistance constituée par l'avant-pied.

Le vélocipède n'est qu'un utilisateur de nos forces locomotrices en mettant à notre disposition des leviers mieux appropriés à leur énergie.

L'effort accompli par le marcheur pour se porter d'un pas en avant, est le même que celui employé par le vélocipédiste pour faire avancer son appareil d'un tour de roue, c'est-à-dire de trois pas au moins.

Nous ferons cependant remarquer aux amateurs que cette vitesse ne pourra s'obtenir qu'avec un vélocipède bien manœuvré et bien construit surtout, car avec un appareil mal fait la vitesse reviendra à un prix musculaire relativement très considérable.

Les quelques vélocipèdes qui sont à Québec ont été construits sur un plan venant de Paris. Ils nous paraissent un peu massifs et un peu

lourds, mais il est fort à croire qu'après quelques tâtonnements on arrivera à leur donner la fini et la perfection qu'ils ont ailleurs. C'est, il faut l'avouer, un beau commencement, et ces premiers essais sont bien supérieurs à tout ce qu'on était en droit d'attendre; quelques amateurs du reste ont obtenu déjà en fait de vitesse les plus beaux résultats et arriveront certainement d'ici à peu de temps à marcher de pair avec les plus habiles.

Courage donc à ceux qui ont eu l'heureuse idée d'introduire le vélocipède à Québec, espérons qu'ils auront de nombreux imitateurs et que grâce à leur initiative il sera bientôt connu et apprécié ici comme il l'est en Europe et dans quelques villes du nouveau continent. — *Evénement.*

## Une Grotte Merveilleuse.

On a découvert en Suisse, il y a quelques mois, une grotte que l'on pourrait appeler: la Grotte merveilleuse. Cette grotte se trouve près du glacier de Pielfen, à cent pieds de hauteur, dans un paroi de rochers jusqu'alors inaccessible. Elle a 45 pieds de longueur, 16 de hauteur à l'entrée, 12 au fond et 26 de largeur. Après des difficultés presque insurmontables après un travail des plus dangereux qui forçaient les travailleurs à rester pendant huit jours et huit nuits sur les glaciers, en cherchant à élargir l'entrée de la grotte, on est parvenu à extraire de splendides topazes. Mais il restait un travail plus considérable à accomplir, il fallait traverser le glacier de Pielfen; pour porter les topazes à la Furca ou les descendre à l'aide de cordes, à 4,000 pieds au dessus de la mer.

Un homme chargé d'un bloc de 140 livres, qui essayait de descendre, est tombé dans une crevasse, d'une profondeur de dix heures; on l'a retiré, mais le bloc y est resté et y restera toujours. Cependant à force de recherche on est arrivé à trouver un passage qui offrait moins de danger, et l'on est parvenu, en posant des échelles et en établissant des pentes à se servir de petits traîneaux pour les transports des blocs.

En somme, la découverte de cette grotte a enrichi tout le village de Guttannen, car tous les habitants du village ont travaillé et travaillé à l'exploitation. Mais disons qu'après avoir supporté des peines inouïes, quelques-uns des travailleurs ont été emprisonnés et leur trésor a été confisqué. La grotte se trouvait sur la montagne qui sépare les cantons de Berne et d'Uri; or, l'Etat est intervenu pour avoir sa part du butin, mais le village de Guttannen a cherché à traiter et est entré dans la possession des grottes de topazes. Le plus grand bloc extrait pèse 1040 kilos, et le plus petit a un poids de 730 kilos.

## FEUILLETON DU "CONSTITUTIONNEL" HISTOIRE Du Comte Hugo ET DE SON AMI ABULFARAGUS

## I LES DEUX PAGES.

Bernard essuya les larmes qui brillaient dans ses yeux et s'assit sur la bruyère; son compagnon l'ayant imité, il commença son récit en ces termes : — Oui, asseyez vous, Albert, car mon histoire est longue et triste; je suis jeune, mais j'ai pourtant bien souffert déjà....

nommé, m'apprenait à manier l'épée et à dompter un cheval fougueux. J'étais bien jeune alors et cependant j'étais déjà par mon adresse d'habiles chevaliers. Nous étions pauvres, et notre table n'eût pas souvent trahi notre noble origine, si, par une chance continuelle, nous n'eussions forcé les forêts à nous livrer leurs richesses. Pour pouvoir suivre avec honneur, à la guerre contre les Flamands, son suzerain le duc de Brabant, Jean-le-Victorieux, mon père avait engagé son unique fief à des argentiers de Bruxelles. Beaucoup de promesses lui furent faites par le Duc, mais aucune ne fut tenue. Peut-être avez-vous appris, Albert, comment les Flamands commandés par leur comte Louis de Mâle s'emparèrent, en 1356, de Bruxelles et de tout le Brabant. Mon père était un de ceux qui avec Everard Serclaes, résolurent de délivrer Bruxelles. Une nuit, ils pénétrèrent dans la ville, et, secondés par le peuple, en expulsèrent les Flamands. Ce fut mon père qui planta triomphalement la bannière de Brabant sur les murailles; mais au même moment, une flèche le trappa au côté et il mourut le lendemain de sa blessure.

Cependant, j'étais avec ma mère dans notre château voisin de Grimbergh; nous avions reçu la nouvelle de la délivrance de Bruxelles et nous nous réjouissions du retour prochain de mon père. Ma mère, consolée et joyeuse, m'entretenait de l'espoir d'une meilleure position: sans aucun

doute, le duc Wenceslas auquel appartenait alors le Brabant, voudrait récompenser les quelques chevaliers à la bravoure desquels il allait devoir son trône. Ce fut avec ces douces perspectives que nous montâmes les escaliers pour aller nous reposer; ma mère m'embrassa à plusieurs reprises; elle me fit maint signe de croix sur le front, et je vis, dans chacun de ses yeux, briller une larme d'espérance et d'amour. C'est ainsi que nous nous endormîmes, heureux et contents de notre sort, et jamais notre sommeil n'avait été si doux.

pas non plus; ils étaient trop émus pour rompre le silence. Enfin Albert reprit la parole : — Et votre mère, Bernard, dit-il. — Ma mère, n'est-ce pas? ma pauvre mère? Morte, morte dans les flammes! On n'a retrouvé d'elle que des ossements calcinés! Un cri s'échappa de la poitrine du vieux berger, et des larmes mouillèrent ses yeux résés jusque-là; son jeune compagnon lui pressa silencieusement la main jusqu'à ce que, son émotion étant un peu apaisée, il poursuivit ainsi : Le chef des Flamands chassés de Bruxelles avait reconnu mon père pendant le combat. Dans leur retraite, ils passèrent la nuit auprès de notre demeure et se souvenant que mon père était leur ennemi. Ils annoncèrent autour du château de grands amas de bois et y mirent le feu pour nous faire périr....

J'étais un pauvre orphelin dénué de tout et trop jeune pour me lancer dans la carrière des armes. Le manoir paternel était en ruines, et d'ailleurs, eût-il été préservé, il appartenait en totalité aux argentiers. J'étais donc sans patrimoine, sans parents et sans famille. Une seule ressource me restait; je pouvais me faire recevoir comme page chez quelque seigneur et retrouver ainsi une position qui s'accordât avec mon âge et mon rang.



TROIS-RIVIÈRES, 27 JANVIER, 1869.

Lettres du Parlement.

25 Janvier, 1869.

Scandales et Cancans.

La ville de Québec est la première de l'Amérique pour les cancans ; les hommes s'en occupent presque autant que les femmes. C'est pourquoi la session est une époque particulièrement chère de la population québécoise.

Les bruits du jour se rattachent à l'absence du maire de Québec de la cérémonie d'ouverture de la session ; à la nouvelle esclandre entre les officiers de la garnison québécoise et un pékin, puis enfin et surtout à cette tentative d'enlèvement que la rumeur nous apporte de Montréal.

Pourquoi M. Lemesurier n'a-t-il pas été invité à la première séance, selon l'usage ? Les uns disent que c'est tout simplement un oubli ; je ne crois pas aux oublis de cette nature.

Une autre rumeur. Ces jours derniers, dans un bal que donnait le major Pope, se trouvaient plusieurs officiers et parmi les pékins était M. Lemesurier, un jeune homme qui a déjà plus d'une fois eu maille à parir avec les militaires.

Cette petite scène a réveillé un singulier sentiment d'hostilité entre les militaires et les civils. On se propose d'exclure les habits rouges de tous les endroits où ils ne seront pas en majorité.

Cette hostilité est assurément regrettable, mais il faut dire que les officiers sont devenus d'une arrogance et d'une fatuité intolérables. Ce qui vient de se passer à Montréal ne contribuera guère à une réconciliation.

C'est une leçon et une terrible leçon pour les familles canadiennes qui ne se méfient pas assez des habits rouges.

Avec son zèle accoutumé, le commandant Fortin est parvenu à former parmi les membres des deux chambres une compagnie pour les exercices militaires. C'est un exemple que nos représentants donnent au pays et un exemple dont on leur tiendra compte.

Les nouvelles qui nous viennent de Kamouraska sont que la lutte va être extrêmement vive pour la chambre des communes, entre M. A. B. Routhier et M. P. Pelletier, pour la chambre locale. M. Roy est encore le seul candidat sur les rangs, pour la cham-

bre des communes, mais on assure que M. Letellier, sénateur, va venir à la dernière heure lui ravir les suffrages de la majorité des électeurs.

26 Janvier, 1869.

Les Lenteurs ministérielles.

La séance d'hier a été courte, extrêmement courte. Elle n'a guère duré qu'un quart d'heure, juste le temps qu'il fallait à M. Chauveau pour dire qu'il n'y avait rien à faire.

M. Baehand se plaignait, l'autre jour, que la session avait été ouverte trop tard ; aujourd'hui je serais plutôt tenté de dire qu'elle a été ouverte de trop bonne heure. Il est évident que les ministres n'ont rien de prêt, que la chambre va s'ajourner ainsi pendant quinze jours, après avoir siégé une dizaine de minutes, plus ou moins ; et au bout de ces quinze jours, on passera à la course, une fournaise de bills insignifiants ou mal digérés qu'il faudra reprendre de la même manière à la prochaine session.

Depuis qu'ils sont au pouvoir, nos ministres provinciaux n'ont eu qu'une affaire à résoudre, le partage de la dette entre Ontario et Québec. Depuis dix-huit mois qu'ils tournent cette question sur tous les côtés, ils n'ont pu arriver à une solution et rien n'annonce qu'ils aient fait des progrès.

On s'était flatté de l'espoir que l'homme qui était depuis si longtemps à la tête de l'instruction publique de notre province, trouverait un moyen facile d'aplanir les difficultés nées de cette question. Il n'en est rien, cependant. M. Chauveau n'a point de projet à présenter. Il en a fait accroire également à la population anglaise et à la population française.

M. Chauveau a essayé—et peut être essaye-t-il encore de se poser en victime du gouvernement fédéral. Cependant la plupart des députés n'hésitent pas à dire que pour présenter les quelques mesures secondaires qui constituent le programme de la session M. Chauveau attend l'arrivée de Sir George E. Cartier. On annonce que M. Cartier va quitter l'Angleterre le 28 courant pour revenir au Canada.

Qu'on ne dise pas qu'il n'y a rien à faire. Si le gouvernement voulait s'en donner la peine il y a tous ces projets d'entreprises industrielles et d'améliorations locales qui seraient bien dignes de fixer son attention.

Nouvelles.

Le code municipal est imprimé, il est soumis à la considération des ministres, mais on ne sait quand il sera soumis à la chambre.

La mort du colonel Emminger, greffier conjoint de la Paix à Montréal, laisse une excellente place vacante. Il est question de la nomination de M. H. J. Clarke à ce poste ; mais je suis persuadé que le ministère local ne fera rien avant l'arrivée de M. Cartier.

Le Conseil, hier, a siégé à huis-clos. Comme le sujet de la délibération devait être tenu secret, tout le monde le connaît. M. Rodier a demandé des explications sur l'absence de M. Lemesurier à l'ouverture de la session. M. de Boucherville a expliqué que s'étant trouvé indisposé il avait chargé l'huissier de la verge noire de faire les invitations, que l'huissier a pris modèle sur une liste d'invités faite du temps que M. Cauchon était maire et que de là venait l'erreur.

On a beaucoup remarqué que les ministres seuls ont été présenter l'adresse de la chambre et du conseil, en réponse au discours du trône. Je ne crois pas me tromper en disant que c'est là une chose tout à fait contraire aux usages parlementaires. C'est la chambre qui est censée répondre au discours du gouvernement et non le ministère.

La question du chemin de fer des Piles continue d'être, dans les cercles parlementaires, le sujet de presque toutes les conversations. Avec de l'énergie et de la patience nous réussirons. La chambre commence à comprendre que dans tous les pays les gouvernements ont fait des sacrifices pour aider à la construction des chemins de

fer et qu'il n'en saurait être autrement dans notre province de Québec.

Parmi les absents, je ne vois guère pour notre district, que M. Alexis Desautels, de Maskinongé, retenu quelques jours par ses affaires professionnelles.

M. J. B. Martel, de Québec, a décliné l'offre qui lui était faite d'être secrétaire de la commission du chemin intercolonial. M. J. Duplessis, allié aux familles Dionne et Duplessis, du comté de Kamouraska, est nommé à sa place.

La compagnie formée parmi les membres du parlement s'exerce dans une salle de l'Université-Laval, sous la direction du colonel Blanchet, président de la chambre d'assemblée, et du commandant Fortin, député de Gaspé.

Le Dr. Lavallée, député de Joliette, a donné avis qu'il présentera un bill pour annexer le township de Brandon au comté de Joliette.

A la séance d'aujourd'hui M. Chauveau vient de donner avis qu'il présentera un projet de loi concernant l'indépendance des membres du parlement. Les principales clauses de ce projet consistent à déclarer inhabiles à siéger dans le parlement local les personnes occupant des places rémunérées par l'un ou l'autre gouvernement. Il y aura cependant des exceptions pour les ministres, les membres du conseil privé, les sénateurs, les officiers de l'Etat-Major de la milice.

L'hon. premier ministre propose aussi une adresse de bienvenue à Sir John Young, gouverneur général, cette adresse est votée et une délégation composée de MM. Irvine, Ross, Dumoulin, Marchand, Rhéaume et Gilvies est chargée de la présenter avec les délégués qui pourraient être nommés par le conseil législatif.

M. Dumoulin a pris son siège immédiatement en arrière de M. Chauveau. Il a présenté aujourd'hui la pétition de la cité de Trois-Rivières demandant des amendements à son acte d'incorporation.

La séance d'aujourd'hui a duré juste une heure. Il n'y a pas de quoi se fatiguer.

Nous apprenons avec chagrin un accident survenu à M. Hamel menuisier le 18 du courant à M. Héliodore Hamel menuisier ci-devant de cette ville, exerçant son métier dans la ville de Newark dans l'Etat de Jersey. M. Hamel était monté sur la couverture d'une maison haute de trois étages, il achevait de jeter bas la neige qui gênait son travail, lorsque le pied lui manqua et il fut précipité sur un échafaud où il se broya le genou, puis continuant sa chute il arriva sur le sol où il se brisa l'épaule droite, les os de la joue droite, et se fit probablement une fracture au crâne d'après ce que disent les médecins. On l'emporta évanoui. A la date des dernières nouvelles l'on n'espérait pas le sauver. Il laisse à Newark sa femme et deux enfants. Les nombreux amis que cette jeune famille po sède à Trois-Rivières seront péniblement affectés du malheur qui l'accabla.

M. Louis Gareau, écrit dans une lettre adressée à la Minerve :

« Chers lecteurs, voici qu'après avoir été brûlés, grillés tout l'été par un soleil tropical, vous allez être gelés tout debout par des froids de Sibérie. Deux pieds de glace, trois pieds de neige, telle est la perspective que vous avez pour quatre grands mois.

Nous rigolons, avec ceux de nos compagnons qui ne connaissent pas notre pays, et qui s'imaginent que tout y gèle, même le feu, nous leur montrons des scènes vraiment terribles.

Notre pays, disait l'autre jour un grand parleur de mes amis, est si froid et si gèle si fort, que ce grand fleuve dont on vous parle si souvent, est gelé de part en part, et que faute d'eau nous sommes obligés de boire de l'urine.

Les Italiens vantent leur climat ; parlez, nous disent-ils, d'un pays ou on plein janvier on plante le chou, ou l'on cueille la rose et le lilas et où les gens se promènent tête nue.

Pour nous, toutes les beautés de l'Italie ne nous effrayent pas, nous n'y sommes pas insensibles sans doute, mais sans cesse nous répétons :

Admirer le ciel de l'Italie, Pour l'Europe c'est fort bien ; Moi je préfère ma patrie. Avant tout je suis Canadien.

Chronique.

La reprises des sessions du Parlement me remet en mémoire une anecdote du temps jadis que je livre au propriétaire du Constitutionnel moyennant six sous la ligne... Blancs d'alinéas compris.

Quand un député du peuple-souverain veut présenter un bill, la première condition qu'il doit remplir, après avoir mûri son projet, est de rédiger, ou de faire rédiger, ce document.

Le plus souvent ce n'est pas le député qui tient la plume ; le manœuvre de ce petit outil n'est pas un pouvoir implicitement donné avec le mandat constitutionnel.

Le député dont je vous parle écrivait en Chambre force lettres à sa femme ; il adressait des rapports parlementaires à ses fidèles électeurs ; jamais il n'omettait de ficeler de beau galon rouge et de cacheter largement à la cire les paquets qu'il expédiait.

Dix fois sur quinze les machines qu'il livrait ainsi à la poste n'étaient que des Ordres du Jour ou des pape-rasses imprimées en langue anglaise, que ses électeurs ne comprenaient pas, mais bah ! le député connaît ses adeptes, il sait que les petits présents entourent la fidélité et que l'on est toujours fier de dire aux gens du voisinage : notre membre pense à nous, il nous envoie des papiers !

Il s'agit d'un projet de route. Le Greffier-en-Chief, bon enfant s'il en fut, avait offert sa plume et sa science spéciale. Notre député se rend chez lui, lui conte son affaire de fil en aiguille, et termine en lui mettant dans la main... ses notes concernant la rédaction du bill futur.

Le Greffier, très-galant homme, lui verse un verre de vin, le conduit à la porte et le laisse aller enchanté du résultat de visite ; puis il ouvre le précieux chiffon et y lit :

— On lit sur une enseigne placée au dessus de la porte d'un marchand de vin, à Montréal :

O - 20 - 100 - 0

M. Cressé sortait de la Cathédrale dimanche, le 27 du courant, après avoir entendu la belle musique dirigée par M. Panneton.

— Eh bien, qu'en pensez-vous ? J'ai trouvé cela superbe, lui dis-je. — Magnifique ! oh ! sans doute : des champs-Élysées.

A propos de musique, changeons d'octave. M. Octave Gariépy est venu ces jours derniers revoir ses vieux amis des Trois-Rivières, et plus d'un d'entre eux a compté au nombre de ses visiteurs. Un soir que nous l'avions décidé à approcher du piano il nous avait interprété suavement le *Quis est homo du Sabbat* de Rossini, lorsque Cnosé, toujours à l'affût du moment où il pourrait faire parade de son érudition, lui dit d'un air convaincu : mon cher, c'est étonnant comme la musique américaine est parfois solennelle, voila par exemple un morceau qui, exécuté par des instruments de cuivre, ne ressemble plus à ce que vous venez de nous faire entendre...

Hein ? De quoi parlez-vous, je vous prie. .... J'étais distraité, dit le musicien visiblement contrarié.

Et cnose de répondre : je parle du *Hail Columbia*.....

Notre ami n'a pas pu se fâcher, tant l'hilarité fut générale, elle le gagna.

Faites donc de la vraie musique maintenant !

Voltaire disait : la langue française est une meudante qui tend la main sans vergogne à droite et à gauche.

Voltaire était un effronté qui savait mettre du louche dans ses phrases et qui ne précisait pas ce qu'il aurait fallu dire.

Ce n'est pas la langue française qui est pauvre, ce sont ses écrivains.

La preuve s'en trouve partout. Elle saute aux yeux dans les pays comme Jersey, Guernesey et le Canada, où des populations françaises jouissent du droit de parler et d'écrire leur langue tout en subissant l'influence ambiante de l'élément anglais.

Exemples : *Hardes faites*, traduction littérale de *Ready made clothing*. Où avons-nous vu des hardes qui ne fussent pas faites ? Le mot "hardes" suffit ; il n'est besoin d'aucune explication. C'est un pléonasme pur et simple.

N'en déplaise à Messieurs les avocats, une cause ne peut être dite : *appelable*, mais on peut la rendre *subjecte à appel*.

Quand les journalistes cesseront d'écrire : "M. un tel fait avec cette question du capital politique," ils se seront délivrés d'une autre traduction servile, et ils diront plus correctement : fait du *prosélytisme* ou de la *propagande* politique.

Le mot qui m'a amené sur ce sujet figure honorablement dans tout le Bas-Canada, c'est : *appropriation*.

Quand "approprier" ne signifie pas l'action de voler, il se dit de choses qui se conviennent les unes aux autres, de choses qui vont de concert, comme : une expression appropriée, ou une contenance appropriée, mais jamais, au grand jamais ce mot n'a été employé d'une manière appropriée

pour exprimer un vote d'argent,—de subsides,—la somme affectée,—les deniers destinés à une entreprise, etc. Dire, qu'une somme d'argent a été appropriée c'est à peu près dire qu'elle a été volée.

Les personnes qui parlent en public ou qui écrivent ne sauraient trop se garder de ces incorrections de langage et surtout des emprunts auxquels nous sommes particulièrement exposés dans notre état de société. Un excellent petit livre à consulter est le *Manuel des Expressions vicieuses* composé par M. J. F. Gingras, traducteur au Parlement Fédéral.

L'auteur indique un moyen facile de nous préserver de cette contagion du mauvais langage, il dit : L'enfant ne recherche pas la raison pour laquelle il faut employer tel ou tel mot. Il suffit qu'on lui dise : "dites ceci, ne dites pas cela," et son esprit est satisfait.

Qu'on donne aux enfants des leçons de bon langage ; qu'on les reprenne lorsqu'il emploient, soit en parlant, soit en écrivant, une expression vicieuse, et l'on sera certainement en voie d'atteindre le but que nous nous sommes proposé en publiant ce recueil."

Le mot de la fin :

Un individu lisait, il y a cinq ou six ans, dans les journaux de la ville l'annonce par laquelle les propriétaires de Forges Radnor faisaient savoir au public le lieu où ils tenaient leur bureau aux Trois-Rivières, maison de briques, Boulevard Turcotte.

Voyez donc un peu c'te fantaisie, dit-il : M. Turcotte s'appelait de mon temps, *Joseph-Edouard* se nomme maintenant *Boulevard Turcotte* !

ORESTE.

FAITS DIVERS.

Il se confirme que M. Howe va être nommé Président du Conseil Privé d'une Confédération.

Un menuisier du nom de Beaudet est tombé, lundi, de l'échafaudage où il travaillait dans le marché neuf. On l'a ramassé dans la cave, privé de connaissance. Il a pu reprendre ses occupations dès le lendemain.

Whelan sera exécuté le 11 Février.

La Législature d'Ontario est close. Elle a passé 69 bills dans la session qui vient de finir.

La guerre entre la Turquie et la Grèce devient imminente.

La compagnie de l'Assurance Royale a retiré l'agence qu'elle avait à Ottawa.

Une forte garde militaire a été placée pour surveiller Whelan, principalement à l'intérieur de la prison.

Le Gouverneur-Général a reçu la visite de deux chefs algonquins et de 3 chefs iroquois des Deux Montagnes dans leur accoutrement complet de tatouage et de plumes.

Son Excellence les a reçus avec courtoisie et les a assurés de ses sentiments de bienveillance à l'égard de leur race.

CHARS URBAINS.—La compagnie des chars urbains vient de faire construire quatre magnifiques chars d'hiver destinés au service des rues ordinaires, c'est-à-dire, des rues St. Joseph, St. Paul et St. Pierre. Ces chars sont de fabrique québécoise, et nous pouvons dire en toute sûreté qu'ils peuvent soutenir la comparaison avec les plus beaux spécimens du genre sortis des ateliers des grandes villes du continent.—*Événement*.

Les membres de la profession légale du district de Sorel se sont formés en association d'enseignement mutuel et ont décidé d'établir, en outre, une publication périodique devant s'occuper des tribunaux et de jurisprudence. M. le juge Loranger a bien voulu accepter la présidence honoraire de la nouvelle Société dont l'hon. M. Olivier, Sénateur, est le président actif. M. le Sheriff Mathieu est l'éditeur de la publication.—*L'Ordre*.

TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIES.—On a fait signer, vendredi, à Ottawa, une requête, priant Son Honneur le maire de convoquer une assemblée publique dans le but de témoigner à M. Desbarats, d'une manière officielle les sentiments de sympathie qu'a fait naître dans tous les cœurs le malheur qui s'est appesanti sur son établissement. A cette assemblée on devra s'occuper aussi des meilleures mesures à adopter pour venir en aide aux victimes du terrible incendie de jeudi dernier.

Un dîner et un bal seront donnés en l'honneur de la visite de son excellence le Gouverneur-Général et de Lady Young à Montréal. Le dîner, mardi, le 2 février, et le bal, mercredi, le 3 février.

Les personnes qui désirent acheter des billets peuvent s'adresser au St. Lawrence Hall ou chez Dawson.

Billets pour le dîner, \$10. Billets pour le bal, pour messieurs, \$4, et pour les dames \$2.

—Les autorités chinoises ont lancé une proclamation déclarant que le traité entre l'Angleterre et la Chine exige que les établissements religieux ne soient pas inquiétés, non plus que les missionnaires et enjoint de respecter les voyageurs étrangers.

—Dernièrement, dit le *Monteur Acadien*, une toute petite fille, Miss Ryan, fit une chute et fut d'abord morte par le médecin. On voulait attendre le retour de son père, alors en voyage ; mais les médecins déclarèrent solennellement, au nom de la santé publique, qu'il ne fallait pas différer l'inhumation. Quelques jours après cette triste cérémonie, le père revint. La nouvelle de la mort de son enfant le frappa de stupeur, et il témoigna le désir de voir une dernière fois ses traits chéris. Le petit cercueil fut tiré de la fosse et apporté à la maison. Quel horrible spectacle quand on l'eut ouvert ! L'enfant qui avait été placée sur le dos, était maintenant étendue à plat ventre. Elle s'était labouré le visage et les chairs de ses ongles ; ses doigts crispés retenaient des poignées de cheveux qu'elle s'était arrachés. Ce n'était plus qu'un cadavre désormais ; mais quelques heures plus tôt, on l'aurait trouvée vivante encore.

TRAGÉDIA BORD.—Le *Cork Herald* raconte les scènes sanglantes qui se seraient passées pendant une traversée de Rio Janeiro en Angleterre à bord du vaisseau le *Fumehina* récemment arrivé dans son port. L'équipage se composait du commandant, du second, de trois hommes et de cuisinier. De ces trois hommes, l'un était Anglais, l'autre Américain et le troisième Hollandais, comme le cuisinier. On était à la mer depuis quatre jours lorsque l'Anglais, se trouvant sur le pont avec le Hollandais, jeta celui-ci à la mer.

Le cuisinier accours au secours de son compatriote, l'Anglais le saisit par les jambes et le fit également passer par dessus bord. Il se précipita au-devant du second qui, le voyant armé d'une hache, se jeta dans l'escalier de la cale que montait le capitaine. Tous deux roulèrent en bas, l'Anglais ferma l'écoutille et les retient prisonniers. Restait l'Américain. Pendant quatre jours l'Anglais ne dormit pas, mais alors le sommeil s'empara de lui et l'Américain en profita pour lui couper la tête, délivrer le capitaine et amener le bâtiment au port.

—Les journaux de New-York nous apprennent le mariage en cette ville, du marquis de Montcalm, petit-fils du héros de Carillon. Le dernier rejeton de cette noble famille vivait en France, en 1850, avec son père, qui avait ramassé une petite fortune dans les fournitures de l'armée. Le fils voulait continuer les mêmes opérations mais ses relations avec l'empire ne lui permirent pas ; après le coup d'état, on alla même jusqu'à l'emprisonner comme conspirateur. Il réussit à s'échapper, passa en Allemagne, puis aux Etats-Unis, où il demeure depuis trois ans. Il pratique la médecine et donne des leçons de mathématique. Il épouse Mile Krolkowska d'origine polonaise, comme son nom l'indique assez, et demeure à New-York depuis plusieurs années.

UN CLUB D'UN NOUVEAU GENRE.—Les Etats-Unis sont le pays des associations et l'idée la plus extravagante y trouve des néophytes. Il vient de se former un club singulier, mais qui, pour cela justement, trouvera sans doute des imitateurs. Baylertown est l'heureuse ville où cette société prit naissance ; elle a pour titre : *Bachelor's marital vigilance club*. Chaque membre s'engage à ne jamais se marier s'il ne trouve pour épouse une demoiselle en état d'exécuter toutes les opérations qui entrent dans la tenue d'un ménage : faire la cuisine, la pâtisserie, le ménage, et cela sous le prétexte qu'on ne peut bien surveiller ou enseigner que ce que l'on sait faire soi-même. Elle devra renoncer aux parures inutiles telles que bijoux, faux cheveux, paniers, etc., ne jamais porter dans la rue de robe trainante, ni pas se faire prier pour se mettre au piano et ne pas y rester toute la soirée une fois qu'elle s'y sera placée ; ne jamais médire, ne point critiquer la mise de ses amis ; ne s'acheter qu'une robe de bal par année. Pour le coup les célibataires de Baylertown paraissent décidés à demeurer garçons. Nous allons oublier la clause pénale des règlements du club. Celui qui se marie cesse de faire partie de la société et les membres restants s'engagent à lui donner un affreux charivari s'il a pris femme contre les règles qu'il avait signées.

POUR ENGRAISSER LES VEAUX.—Un fermier dit qu'il a souvent remarqué que les veaux réussissent mieux avec du lait qui n'est pas riche en beurre, qu'avec celui que l'on qualifie communément ainsi. Les éléments nutritifs du lait résident principalement dans la caséine. Si vous avez une vache qui donne du lait exceptionnellement riche et une autre qui donne une quantité plus pauvre en beurre, il est préférable sous tous les rapports de nourrir le veau avec le lait de la dernière.

Le veau prospérera mieux, et vous tirerez plus de beurre du lait de la première vache.

MARIAGES.

A St. Antoine Rivière Richelieu, par le Révd. Messire J. Bte. D'upuy, curé du lieu...

VENTE PAR LE SHERIF.

Ezekiel M. Hart vs. Alfred Roberge, un emplacement, vente à St. Stanislas, le 9 Février à onze heures du matin.

MERCHE DE TROIS-RIVIÈRES.

Table with 3 columns: Item, Price, and Unit. Includes categories like FARINE, GRAINS, LEGUMES, LAITIÈRES, DIVERS, VOLAILLES, and GIBIERS.

PAIN KILLER.

REMEDÉ INTERNE ET EXTERNE POUR LA GUÉRISON DES Crampes et douleurs dans l'Estomac...

Avis public.

Le public est par la présente averti que la soussignée ne sera point responsable pour aucune dette contractée ou reçue...

AVIS.

Application sera faite à la législature de Québec en sa prochaine session à l'effet d'obtenir un ACTE pour incorporer la COMPAGNIE DES TERRES ET BOIS DU SAINT MAURICE...

J. C. H. CRAIG, MARCHAND.

ENCOIGNURE DES RUES NOTRE DAME ET DES FORGES. ETABLISSEMENT considérable de marchandises d'étape et de gout...

W. A. J. WHITEFORD Horloger.

BIJOUTIER, RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES. 1 Octobre, 1868.

HOTELIERS.

HOTEL

Américain Britannique, TROIS-RIVIERES, THOMAS G. FARMER, PROPRIÉTAIRE.

British American HOTEL,

T. G. FARMER Propriétaire.

HOTEL ST.-MAURICE.

Joseph Dufresne, Fils. INFORME ses amis et le public voyager pour lequel il vient d'ouvrir son hôtel...

L'Hotel Farmer

La table sera bien servie, les liqueurs de premier choix et les chambres bien aérées...

Max. Gauthier, RUE DU PLATON.

LE propriétaire de cet Hotel, tout en remerciant ses amis et le public voyageur pour l'encouragement passé...

Hotel D'Union.

MICHEL LOISEAU, informe les nom. breuses pratiques de ce vaste Hotel, ci-devant occupé par M. PIERRE POLIQUIN...

Russell House, OTTAWA.

JAMES A. GOUIN, Propriétaire. Three-Rivers, 9 June 1868.

Farmer's Hotel.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public qui vient d'ouvrir à la Station d'Arthabaska...

M. FOISY,

Un magnifique hôtel où l'on trouvera toutes les commodités que l'on désire. Il compte sur leur bienveillant encouragement.

Hotel St. Louis,

WILLIS RUSSELL, Québec, 12 juin 1868.

REGLEMENTS SUR LE TABAC.

A la date du 18 décembre 1868 et sur la recommandation du ministre intermédiaire du Revenu intérieur...

1. Toutes personnes qui avaient en leur possession le 22e jour de Mai de la présente année, et qui ont encore en leur possession toute quantité excédant dix livres de tabac brut ou en feuille importé ou cultivé en Canada...

2. Tout Tabac brut ou en feuille qui sera prouvé avoir été le ou avant le vingt-deuxième jour de Mai susdit, en la possession des possesseurs actuels...

3. Tout Tabac brut ou en feuille dont il n'est pas fait rapport comme susdit, avant le dit premier jour de Février prochain, sera censé être et sera confisqué au profit de la couronne...

LES Commissaires nommés pour construire le Chemin de Fer Intercanadien...

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 49 miles, à partir d'une jonction du Grand-Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière du Loup...

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté est de la rivière Restigouche...

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière du Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax...

4. La quantité en livres. 5. Le lieu où il a été enmagasiné. 6. Le Port d'entrée auquel il a été importé, et la date de telle importation...

5. Telle autre preuve qui peut être nécessaire pour établir la satisfaction du Commissaire du revenu d'Intérieur que le dit Tabac était le ou avant le dit vingt-deuxième jour de mai...

CHAMBRES A LOUER.

DEUX ou TROIS chambres à louer, dans une des meilleures maisons de la rue Notre-Dame...

Public Notice

IS hereby given that an APPLICATION will be made to the Provincial Legislature of Quebec...

Dr. Page Dentiste

Et agent DE PIANOS, MELODIUMS ET MACHINES A COUDRE.

S. McCLUNG, Horloger et Bijoutier.

DESIRE informer le public qu'il offre constamment en vente un grand assortiment de Montres en Or et en Argent...

Cour de Circuit.

Le quinzième jour de janvier mil huit cent soixante et neuf.

EN VACANCE:

No. 333. Petrus Odilon Desilets, Ecuier, Marchand de la paroisse de St. Etienne.

ACTE

Concernant la faillite 1864 & 1865. Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand de la paroisse de St. Etienne.

Par écan public, sera vendu, JEUDI, le quatre février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, au magasin du failli, en la paroisse St. Etienne...

Et VENDREDI le cinquième jour de février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, en la demeure du failli, concession St. Charles, paroisse de St. Léon...

Les dits meubles et effets seront vendus pour argent comptant et sans réserve.

T. E. NORMAND, Syndic Officiel. Trois-Rivières, 16 janvier 1869.

ACTE Concernant la faillite 1864 & 1865. Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand de la paroisse de St. Etienne.

Par écan public, sera vendu, JEUDI, le quatre février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, au magasin du failli, en la paroisse St. Etienne...

Et VENDREDI le cinquième jour de février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, en la demeure du failli, concession St. Charles, paroisse de St. Léon...

Les dits meubles et effets seront vendus pour argent comptant et sans réserve.

T. E. NORMAND, Syndic Officiel. Trois-Rivières, 16 janvier 1869.

ACTE Concernant la faillite 1864 & 1865. Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand de la paroisse de St. Etienne.

Par écan public, sera vendu, JEUDI, le quatre février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, au magasin du failli, en la paroisse St. Etienne...

A VENDRE

Le soussigné désirant se retirer du commerce, offre en vente, un emplacement situé près de l'église St. Narcisse, de la contenance de 76 pieds de front...

Acte concernant la faillite de 1864

Dans l'affaire de JEAN-BAPTISTE SCOTT, commerçant de Nicolet, district de Trois-Rivières.

Une première feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'au vingt-troisième jour de janvier prochain.

T. SAUVAGEAU, Syndic Officiel. Montréal, 21 décembre 1868.

ACTE Concernant la faillite 1864 & 1865

Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand de la paroisse de St. Etienne.

Par écan public, sera vendu, JEUDI, le quatre février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, au magasin du failli, en la paroisse St. Etienne...

Et VENDREDI le cinquième jour de février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, en la demeure du failli, concession St. Charles, paroisse de St. Léon...

Les dits meubles et effets seront vendus pour argent comptant et sans réserve.

T. E. NORMAND, Syndic Officiel. Trois-Rivières, 16 janvier 1869.

ACTE Concernant la faillite 1864 & 1865. Dans l'affaire de JOSEPH DELAUNAY, marchand de la paroisse de St. Etienne.

Par écan public, sera vendu, JEUDI, le quatre février prochain à NEUF heures de l'avant-midi, au magasin du failli, en la paroisse St. Etienne...

Avis

EST par le présent donné qu'il sera fait APPLICATION à la législature de Québec en sa prochaine session pour amender l'acte 20 Vict. chap. 149, intitulé: "An Act to incorporate the St. Maurice Railway and Navigation Company."

Notice

IS hereby given that an APPLICATION will be made to the Quebec legislature in its next session in order to amend the act 20 Vic. chap. 149, intitled: "An Act to incorporate the St. Maurice Railway and Navigation Company."

Maison du Gouvernement, OTTAWA

Samedi, 30 mai 1868. PRESENT: Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil.

REGLEMENTS

1. Des licences pour négocier le Tabac brut ou en feuille et pour le mettre en magasin pour la consommation, sur paiement du droit, peuvent être accordées par aucun des officiers ci-dessous mentionnés...

2. Une application pour une licence sera faite, dans telle forme, et contiendra telle information qui pourra être exigée par les règlements départementaux et devra aussi donner le nom, le lieu de la résidence et l'occupation de l'applicant.

3. Une licence ne sera valide qu'en tant qu'elle sera accordée sur une forme fournie par le Département du Revenu de l'Intérieur et par le Commissaire; et toute licence pourra être confisquée par le Ministre du Revenu de l'Intérieur, quand il aura une preuve évidente que la personne à qui elle est accordée a éludé ou à aider à éluder le paiement de tout droit auquel le tabac est sujet, et qu'elle a manqué de se conformer avec ces règlements ou aucune partie d'eux.

4. Des permis pour prendre du tabac brut ou en feuille, de l'entrepôt ou de la ferme, ou du lieu où il a été récolté, pour la consommation pourront être accordés par les officiers et les personnes ci-dessus autorisées à accorder des licences, sur une application faite dans la forme approuvée par le Département et sur paiement du droit auquel le tabac serait sujet, s'il était manufacturé, c'est-à-dire:

31 Vic. cap. Sur le tabac brut ou en feuille, 51 Sec. 4. Étant de la croissance du Canada, 31 Vic. cap. cinq centus par livre, étant S. Sec. 31. le droit auquel il serait sujet s'il était manufacturé en tabac canadien commun en torquettes, et sur le tabac brut ou en feuille, n'étant pas de la croissance du Canada, dix centus par livre.

5. Tout permis ne sera valide que lorsque la forme sera fournie par le Département du Revenu de l'Intérieur et signée par la personne qui l'émettra. Et tout tel permis sera donné et retenu par l'importateur ou le producteur du tabac comme une preuve que le tabac auquel il a rapport a été légalement transporté, et il sera obligé de produire le dit Permis, chaque fois qu'il lui sera demandé par tout officier du Revenu de l'Intérieur dans le but d'en prendre connaissance.

6. Toutes personnes émettant des Licences ou Permis sous ces règlements ou qui reçoivent quelque droit sur le tabac brut ou en feuille entré pour la consommation, transmettra tout argent ainsi reçu au Receveur-Général au moins une fois par semaine ou plus souvent, si le montant perçu dans une semaine excède cinquante piastres, et ils rendront compte au département du Revenu de l'Intérieur, de telle manière, aux époques et les règlements départementaux à ce sujet.

7. Toutes personnes ayant des licences pour négocier le tabac brut ou en feuille tiendra un compte de tout ce qu'il recevra ou vendra, ou disposera, dans la forme qui pourra être prescrite par les règlements départementaux.

TROIS-RIVIERES, 17 juin 1868.

JONCS D'OR, de toutes les sortes faits sur commande, chez W. A. J. WHITEFORD.

LES COMMISSAIRES nommés pour construire le Chemin de Fer Intercanadien donnent Avis Public qu'ils sont maintenant prêts à faire construire 4 sections de la ligne.

Les sections Nos. 1 et 2 comprennent environ 49 miles, à partir d'une jonction du Grand-Tronc de Chemin de Fer, près de la Rivière du Loup, et chaque section sera d'environ 20 miles de longueur.

La section No. 3 sera d'environ 26 milles de longueur, et est située entre le côté est de la rivière Restigouche jusqu'à près de Dalhousie dans le Nouveau-Brunswick.

La section N. 4 sera d'environ 24 milles de longueur, et est située entre Amherst et la Rivière Phillip dans la Nouvelle-Ecosse.

Les plans et profils avec le devis et les conditions du contrat seront exhibés aux bureaux des Commissaires à Ottawa, Rivière du Loup, Dalhousie, St. Jean et Halifax, le et après le 11 Janvier, 1869 et des Soumissions scellées adressées "aux Commissaires du Chemin de Fer Intercanadien," seront reçues à leur bureau à Ottawa jusqu'à 4 heures du 8 Février, 1869.

A WALSH, EDW. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, WILLIAM F. COFFIN, N. B.—Des soumissions seront sous peu demandées pour d'autres sections de la ligne, aussitôt que les plans seront suffisamment avancés.

Ottawa, 19 Décembre, 1868. 6f—81

DEUX ou TROIS chambres à louer, dans une des meilleures maisons de la rue Notre-Dame. S'adresser au bureau du Constitutionnel.

IS hereby given that an APPLICATION will be made to the Provincial Legislature of Quebec, at its next session, for AMENDMENTS to the act of INCORPORATION of the City of Three-Rivers.

Three-Rivers, 9th September 1868.

Et agent DE PIANOS, MELODIUMS ET MACHINES A COUDRE. OFFICE au-dessus du magasin de LOUIS BRUNELLE & Frère, Rue Platon. Trois-Rivières, 1 juin 1868.

HORLOGES de toutes les sortes, à vendre chez W. A. J. WHITEFORD.

S. McCLUNG, Horloger et Bijoutier, PORTE VOISINE DE V. Gullet, Ecr., N. P. RUE NOTRE-DAME, TROIS-RIVIERES.

DESIRE informer le public qu'il offre constamment en vente un grand assortiment de Montres en Or et en Argent, du meilleur goût et de toutes les grandeurs.

Ceux qui désirent avoir une montre de première qualité feront bien de s'adresser à lui, car il possède un bel assortiment, fait pour lui, sur commande, par ses amis en Europe, d'une qualité supérieure, plus solide et plus durable que les montres ordinaires. Et pour la beauté et l'élégance du dessin, la durabilité et la précision, elles ne peuvent être surpassées.

Ses meilleures montres portent le nom de S. McClung, comme garantie de leur supériorité.

L'on trouvera à son établissement le plus vaste et le plus riche assortiment de bijouteries qui ait jamais été offert en vente à Trois-Rivières.

Letout à des prix très réduits. M. S. McClung a travaillé dans les premières manufactures d'Europe, aussi est-il possesseur d'un assortiment d'outils les plus variés et les plus complets, il se charge de réparer toutes les montres confiées à ses soins aussi promptement et au même degré de perfection qu'on peut le faire en Europe, à Londres ou à Paris, et à des prix très MODERES.

VOITURES d'enfant, à vendre chez W. A. J. WHITEFORD.

LOTS A VENDRE. TROIS EMPLACEMENTS situés sur le MARCHÉ A FOIN de cette ville. S'ad ser à T. E. NORMAND, N. P. Trois-Rivières, 1 juin 1868.

Louis Brunelle et Frère, RUE PLATON.

MARCHANDS de provisions, lard, farine, épices de toutes sortes et de 1re qualité.

Cognac, gin, jamaïque, vin, bière en bouteilles et en fûtaille; prix réduits et conditions faciles.

Brunelle et Frère ont toujours à vendre en grande quantité du bois pour l'usage des bateaux remorqueurs.

TROIS-RIVIERES, 1 juin 1868.

Rousseau & Gauthier.

MARCHANDS ÉPICIERS. RUE DES FORGES. PRÈS DU MARCHÉ.

Farines, Lard, Beurre, Graisse, Froilage, Thô, Café, Riz, Chandelle, Savon, Emplois, &c., &c.

Épiceries de toutes sortes, aux conditions les plus libérales et à bas prix.

TROIS-RIVIERES 1 juin 1868.

GRAVURES sur plaques de porte et sur cercueil, à vendre chez W. A. J. WHITEFORD.

L. E. GERVAIS.

ASSORTIMENT de premier choix en fait de marchandises sèches et de Gout.

ASSORTIMENT DE DRAPS FINS, CASHMIRS, TWEEDS, FLANELLES, COTON, &c., &c., &c.

LES DAMES trouveront à cet établissement une collection variée d'indiennes, mousselines, bas, gants, parasols, etc., à des prix

FABULEUSEMENT RÉDUITS, Chapeaux en paille etc., etc., etc. TROIS-RIVIERES, 1 juin, 1868.

GUÉPARES, Violons, (et fournitures), Accordions, Concertinas, Boîtes musicales, Flûtes etc., à vendre chez J. W. A. WHITEFORD.

Francis Rocheleau, MARCHAND-TAILLEUR.

COIN DES RUES Notre-Dame et des Forges.

OUTRE son assortiment considérable de marchandises sèches, tient constamment un grand dépôt de lardes faites, de toute qualités, à un prix excessivement bas &c., &c., &c.

Habilllements faits à ordre, sous le plus court délai. TROIS-RIVIERES, 1 juin 1868.

GRAND AVANTAGE!!!

Un assortiment complet de Marchandises seches Venant d'être reçu et à VENDRE au Magasin des soussignés.

800 Paires de CHAUSSURES En feutre (over-shoes) chaquées en caoutchouc, et 700 paires de Claques DOUBLÉES EN LAINE, Pour Dames, Messieurs et Enfants.

Qualité garantie et à 25 Pour Cent AU-DESSOUS des PRIX ordinaires, A L'ENSEIGNE DU PAVILLON ROUGE, RUE NOTRE-DAME.

FRIGON & FRÈRE. Trois-Rivières, 11 Nov. 1868.

JONCS D'OR, de toutes les sortes faits sur commande, chez W. A. J. WHITEFORD.

UNE Belle Terre A Vendre.

La propriété ci-devant appartenant à feu le Colonel HANSON, vis-à-vis la cité de Trois-Rivières, communément appelée "LA POINTE," faisant la Pointe de la Rivière Godfrey et du fleuve St. Laurent.

Conditions faciles; s'adresser à S. W. WOODWARD, Bureau du Trust & Loan Co. à Montréal, ou à E. M. HART, Courtier, Trois-Rivières.

18 Déc. 1868. N. B. - Si cette propriété n'est pas vendue d'ici au 1er Mai, elle sera à louer en s'adressant comme ci-dessus.

LIGNE DU GRAND TRONC.



TOUS les jours, dimanches exceptés, les chars laissent, à QUATRE HEURES, P. M. le débarcadère Doucette, vis-à-vis Trois-Rivières, pour Arthabaska, Montréal, Québec, le Haut-Canada et les Etats-Unis. Le bateau laisse notre quai une heure avant le départ des chars.

F. M. Denechaud RUE DU PLATON Trois-Rivières.

Le soussigné prend la liberté d'avertir le public et ses amis qu'il tient constamment en mains un assortiment général et varié de toutes espèces d'épicerie et de provisions, comprenant: Lard, fleur, poissons, huiles, liqueurs de toutes sortes et épicerie choisies pour les familles qui vend au prix les plus modérés; il vient aussi de recevoir de la célèbre fonderie Methot de Lotbinière un assortiment complet de Poêles à 2 ponts, Poêles à 2 ponts, Poêle de cuisine, fournaies, portes de four, charnières et autres articles en fonte trop longs à énumérer.

Il sollicite une visite à son établissement et espère donner satisfaction à tous ceux qui voudront bien l'encourager.

F. M. DENECHAUD.

Assortiment complet DE MARCHANDISES SECHES. Avis aux ACHETEURS. Si vous avez besoin d'acheter des MARCHANDISES SECHES A bon Marché. Si vous voulez avoir un bon choix. Si vous aimez à être bien servi. SI VOUS AVEZ A FAIRE QUELQUES ACHATS, Allez faire une visite au Magasin à l'Enseigne de la SCIE RONDE ROUGE, dans la Grande Rue Notre-Dame, et vous serez satisfait. GOD. LASSALLE. Trois-Rivières, 1 sept. 1868.

THEOPHILUS RICKABY, ET COURTIER. INFORME ses amis et le public en général qu'il est revenu se fixer à Trois-Rivières.

ENCANTEUR COURTIER. et qu'il tiendra des encans réguliers de meubles et toutes sortes d'articles de goût et de fantaisie, aux conditions les plus libérales. Salle d'encan et dépôt de meubles dans la maison ci-devant occupée par l'imprimerie de l'Ere Nouvelle, rue Notre-Dame. T. R. sera toujours prêt à faire des encans en ville et à la campagne.

toute la famille royale de la manière dont il avait parlé de sa mère, et S. A. R. ajouta qu'elle lisait constamment et avec beaucoup de plaisir tous ses discours, M. Bright répondit également à la princesse qu'il était plus que jamais convaincu de la vérité des paroles que lui avait adressées, en parlant d'elle, M. Buchanan, lorsqu'il était ministre des Etats-Unis à Londres: "Partout où va S. A. R., la lumière semble jaillir sous ses pas."

"Un autre des nouveaux ministres des droits personnel, bienveillance de la reine Victoria; je veux parler du lord chancelier, sir W. Page Wood, élevé à la pairie sous le nom de lord Haterley. En effet son père, sir Mathew Wood, qui a pendant longtemps représenté la ville de Londres, était spécialement chargé de l'administration des revenus du duc de Kent, qui résidait sur le continent. A la nouvelle de la grossesse de la duchesse de Kent, sir Mathew Wood se rendit immédiatement auprès de son illustre client pour l'engager à revenir en Angleterre. Il est urgent, disait-il, qu'un enfant qui peut être appelé à hériter de la couronne de la Grande-Bretagne naisse sur le sol anglais. Le duc céda à ses instances, et la reine Victoria naquit au palais de Kensington.

"On s'est beaucoup préoccupé d'une visite de M. Gladstone à Hatfield-Castle, résidence du marquis de Salisbury. On sait que ce dernier, entré il y a quelques mois seulement à la Chambre haute sur suite de la mort de son père était, sous le nom de lord Cranbourne, le plus brillant orateur du parti tory. Il est vrai qu'il ne se soumettait pas à la discipline absolue qui régit ce côté de la chambre, et plus d'une fois ses sarcasmes ont fait blêmir M. Disraeli, dont il méconnaissait complètement l'autorité. Ce qui ajoute encore aux commentaires sur cette visite est que le premier ministre était accompagné de deux des principaux membres de son cabinet, MM. Lowe et Cardwell. Or, voici ce que je sais au sujet de ce voyage. M. Gladstone ne veut pas que lord Mayo conserve le poste de gouverneur général des Indes, que lui a été récemment confié par M. Disraeli. Il a deux puissants motifs pour cela.

"Le premier est que lord Mayo ne connaît absolument rien aux besoins de la grande presqu'île asiatique, et le second est qu'il n'est pas juste de récompenser par un emploi de six cent cinquante mille francs par an le rôle assez triste que lord Mayo a joué pendant la dernière session en se faisant le paratonnerre de son chef de file et en assumant sur lui tout l'odieux de la politique suivie en Irlande. Pour ne pas trop mécontenter les conservateurs M. Gladstone voudrait remplacer lord Mayo par un homme d'Etat de son parti, et il a fait choix du marquis de Salisbury. Ce plan est excellent, en ce sens qu'il assurerait aux Indes un gouverneur intelligent et énergique, en même temps qu'il débarrasserait le gouvernement d'un adversaire à redouter à la Chambre des pairs. Au cas où le marquis de Salisbury n'accepterait pas cette position brillante, M. Gladstone chercherait à obtenir de sir John Lawrence de conserver ce poste pour une année, dans le cours de laquelle il espère décider le marquis.

"Les rapports publiés par de ordre la Chambre sur les trois sessions du dernier Parlement, et qui viennent d'être publiés, renferment des renseignements assez curieux. La Chambre des communes a siégé 360 jours. En 1866, elle a siégé 114 jours et les séances ont occupé 804 hrs. 34 minutes, donnant en moyenne sept heures trois minutes par séance. En 1867, la Chambre a siégé 128 jours, formant un total de 1,043 heures et une minute soit huit heures neuf minutes par séance. La session de 1867-68 offre 118 jours de réunion, avec un total de 842 heures et 20 minutes, donnant à chaque séance une moyenne de sept heures et huit minutes. On voit d'après ce rapport que la session de 1867 a été la mieux remplie, et sous le rapport du nombre de jours de réunion, et sous celui de la longueur des séances. Cela tient à la discussion du bill de réforme.

"Le dernier parlement a donc siégé en tout 2,690 heures moins cinq minutes, dont près de 284 heures après minuit. Il y a bien quelque chose à déplorer de ce total, car souvent, vers la fin de la session, on se réunissait de bonne heure, et on allouait aux membres pour leur dîner un laps de deux heures, qui sont comptées, attendu que, par une fiction parlementaire, la Chambre, durant ce temps, était toujours en séance. Les matières traitées dans ces trois sessions était d'une importance telle que dans chacune d'elles se présentent des divisions où prenaient part au moins 600 membres. Le 27 avril 1866, lors de la seconde lecture du bill de réforme du ministère Russell, 636 membres sont descendus dans les corridors. Le 18 juin 1866, 624 membres étaient là pour décider si l'on devait se baser sur les impôts payés ou sur la valeur réelle de la propriété. Le 12 avril 1197, sur

le bill de réforme de M. Disraeli, il y avait 604 votants. Enfin, le 3 et le 30 avril 1868, à propos de la question de l'Eglise d'Irlande, 605 membres garnissaient la Chambre.

"Puisque je viens de faire de la statistique parlementaire, je vais passer à une statistique monétaire de nature à intéresser le commerce de tout les pays, puisque la monnaie anglaise est aujourd'hui répandue sur le monde entier. Bien que l'on continue à accorder aux pièces frappées à Londres une certaine supériorité de valeur, elles n'en ont pas moins subi une grande dépréciation. Ainsi, d'après des calculs irréfutables, il circule en ce moment pour 20,000,000 de livres sterling en souverains et cinq ou six millions en demi-souverains qui n'ont plus le poids légal. La dépréciation moyenne pour les pièces d'un souverain est de 0-50 pour cent, c'est à dire plus de six shillings pour 100 livres. Pour les demi-souverains, elle s'élève à plus du double, c'est à dire à plus de 24 shillings pour cent livres.

"L'Angleterre a importé de l'étranger dans le cours de l'année 1867 pour une somme de 214,448,592 livres de marchandises, tandis qu'en 1863 elle n'avait importé que pour une valeur de 164,235,273, ce qui donne en faveur de l'année dernière une augmentation de 50,213,316 livres. La Belgique entre pour sa part dans cette augmentation, et pour sa bonne part, proportion gardée. En 1863, elle n'avait expédié en Angleterre que pour une valeur de 5,174,221 livres, tandis que l'année dernière le chiffre de ses envois atteint la somme de 7,555,203 livres sterling."

Chronique.

Je suis né un vendredi, le treizième jour de la lune de septembre, et le Prêtre qui m'a baptisé a renversé la salière, au contenu de laquelle, vous et moi nous n'avons pas souvenance d'avoir goûté, en ce jour pourtant mémorable.

Mon parrain commit la double maladresse de croiser le couteau et la fourchette sur son assiette, en terminant le souper du compeage; et d'appuyer du talon de sa botte sur la queue du chat de la maison qui lui riposta par un miaulement à ressusciter tous les jeteurs de sorts des environs.

En fait-il plus, ô abonnés! pour expliquer ma peine amère et vous engager à pousser un tendre soupir à mon intention?

J'écris des chroniques, j'y glisse un jeu de mot de taille moyenne; beaucoup de gens se vantent de ne pas le comprendre!

"Le mot de la fin" n'a pas pris du tout, mais pas du tout! De mécompte en mécompte, de chute en chute, de cascade en cascade, j'en suis venu à rencontrer chose, qui, bien entendu, se garde de dire qu'il ne voit goutte là dedans. J'ai eu un instant, dit-il, qu'il fallait chercher la clef dans le mot "fin," mais je me suis vite aperçu que le fin mot de l'affaire git plus loin.

Où ça, lui dis-je, un peu abasourdi. Tien! la belle demande, reprend-il, en liant la dernière phrase de la chronique avec la signature: vos derniers mots sont "Retirons-nous sans bruit." Il y a aussitôt comme une voix émue qui vous crie: ô! RESTE! L'a-t-il trouvé seul, oui ou non? Par ma foi, c'est assez possible: il n'y a que les francs imbeciles pour les coups d'esprit.

Je suis d'une désolante ineptie au loup et au gros-majour, les jeux de cartes que mon très-cher Pylade porte sur son cœur.

Un moment de volonté ne coûte rien, me suis-je dit hier, ayons de la volonté: apprenons le loup.

Hélas! qui le croirait, le loup m'a trompé! Je lui ai découvert une grande passion pour endormir ses fidèles. J'ai fait ce que n'a pas fait le petit Chaperon Rouge, je me suis sauvé.

Aurait-on pensé cela du loup! Un jeu que me recommandait Pylade!

On vous a parlé bien souvent de la puissance du schah de Perse ou de l'empire que Paganini ou la Malibran exerçaient sur ceux qui les entendaient. Vous n'ignorez pas que rien ne va plus rodomont en affaire que la discipline militaire sous laquelle les subordonnés plient au premier son de la trompette; vous avez tous entendu parler du pouvoir magique de la baguette des fées.... Cependant j'ai dans ma plume de chroniqueur bien plus que cela.

Prenez une contenance sérieuse, car je vous fais une situation grave. J'affirme qu'il me suffirait de vous transmettre ma pensée pour que vous vous empressassiez à l'exécuter. Je le crois à ce point que j'ai parié un cent d'huîtres avec M. le conseiller Shortis. Veuillez donc, par exemple, qu'il y ait un grand nombre de personnes qui ont été bien plus que cela. Est-il gagné, le cent d'huîtres?

Ils en ont parlé en assemblée publique; ils ont signé des pétitions à la brasserie; ils ont débattu l'affaire en Conseil; il y a eu du pour et du contre; un vieux contable s'en est mêlé; je m'en suis occupé un tantinet; les caquetages vont leur train... mais le tout n'est que de la rengaine, cent fois répétée. Qui nous dira donc une nouvelle nouvelle au sujet du marché neuf?

Moi, s'il vous plaît, j'en tiens une dont je prouverai, au besoin, l'authenticité, mais avant de la lâcher sur la place, je demande une escouade d'hommes de police.

Cascaret n'est pas seul au monde et je crains qu'il ne tente l'impossible, lui et ses compagnons, pour arriver jusqu'à l'objet que je vais vous dénoncer:—

Dans la pierre angulaire du Marché la Corporation "dont à laquelle nous avons le bonheur de vivre dessous" a fait déposer une liasse de parchemins, de photographies, de brochures, de... je ne sais quoi! qui auront, paraît-il, l'inappréciable mérite d'intéresser hors de la portée de toute expression connue la postérité des modernes citoyens des Trois-Rivières. Puisque ces gens là sont destinés à avoir du goût pour les bonniquins qu'on leur en donne, tant et plus; mais reste à savoir si la petite fiole de fin cognac que j'ai glissée—avec permission des autorités—dans un coin de la même cachette ne leur paraîtra pas davantage!

Une petite fiole de fin cognac que j'ai glissée dans un coin de la pierre angulaire du Marché—oui, lecteur, vous avez bien lu, et c'est la pure vérité... aussi vrai que le cognac a été pris—toujours avec permission—dans le magasin le MM. Rousseau & Gauthier, et qu'il n'a jamais été payé. MM. Rousseau & Gauthier ont ouvert un compte à la Postérité. Quand ils perdront patience, je leur solderai ce compte avec une fraite payable à cinq siècles de vue, par le banquier de l'Espérance, un homme besogneux qui a une énorme quantité de signatures en circulation!

Le mot de la fin, pour aujourd'hui: Cascaret rentre au logis ressentant une certaine douleur un peu partout; il a attrapé la maladie du raisin et il glisse à chaque pas. Du reste, c'est le soir du Jour de l'an, et après les visites on n'est pas toujours très-solide. Sa femme a bientôt compris la situation; Cascaret se sent gêné, il se tire d'affaire par un mot adroit:—Julie, prie-tu la servante, apporte-moi une paire de pantouffles.... sobres!

ORESTE.

Mon cher Rédacteur, En réponse à la prière qui m'est faite d'expliquer ce que j'entends par l'expression "théologiens féroces," je vous envoie l'explication suivante: J'entends par théologiens féroces ces braves journalistes qui, dans la vie ordinaire, ne se conduisent pas mieux, on le sait, que nous tous, pauvres mortels et grands pêcheurs que nous sommes, et qui, sous les yeux du public prennent des airs d'apôtres impeccables et inviolables, rédigent des admonestations à leurs confrères et font de chaque chose qu'ils discutent une affaire de dogme. Ce n'est plus de la charité, c'est de la férocité. Si ces journalistes là ne me comprennent point, je m'expliquerai plus clairement. C'est de leur camp, je crois, qu'est partie cette parole: quant à faire la guerre, il faut la faire bonne.

Le Constitutionnel.

Ce journal paraît tous les Lundis, Mercredis, Vendredis avant-midi, à raison de trois piastres, par année.

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois et il n'en sera reçu aucun pour moins de six mois.

Prix pour un an..... \$3.00. " 6 mois..... 1.50. payables invariablement d'avance ou sous un mois de délai.

Ce délai expiré, l'abonnement compte sur le pied de \$3.50 par an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de leur abonnement, qui ne sera pas moindre de six mois, les arrérages acquittés.

TARIF DES ANNONCES.—Les annonces sont louchées sur types Brevet. La première insertion par ligne... 7 cts. Les ins. subséquentes par ligne... 2 cts. Une annonce d'une colonne avec conditions, pour l'année..... \$30.00 do " " six mois..... 20.00 do " " trois "..... 10.00 Adresse d'Affaires, par année..... \$3. Toutes annonces sans conditions seront insérées jusqu'à contre-ordre, à 7 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.

Bureaux: ci-devant bureau du Bas-Canada, au-dessus du magasin de GOD. LASSALLE Ecr., Rue Notre-Dame, Trois Rivières.

T. E. NORMAND & Cie. Editeurs Propriétaires.



IMPRIMERIE

JOURNAL

LE CONSTITUTIONNEL

Rue Notre-Dame,

TROIS-RIVIERES.

ABONNEMENT A

L'ED.-HEBDOMADAIRE

Un an -- \$1.00

6 mois -- 0.50

On exécute toutes sortes d'Impressions tel que:

- FACTUMS DE COUR, BLANCS D'AVOCATS pour la COUR SUPERIEURE, DE CIRCUIT, DES COMMISSAIRES ET MAGISTRATS, SUBPŒNAS, etc. BLANCS DE NOTAIRES, ACTES DE VENTES, OBLIGATIONS, etc., etc., BLANCS DE TOUTES SORTES, PAMPHLETS, TETES DE COMPTES, CARTES DE LUXE, FACTUMS DE COMMERCE, CARTES D'AFFAIRES, LETTRES FUNERAIRES, CIRCULAIRES DE LUXE, PROGRAMMES DE TOUTES SORTES, PLACARDS, ETC., ETC. Aussi ROLES D'EVALUATION pour Ecole et Municipalités.

Tous ces ouvrages sont faits avec une scrupuleuse attention, et à un prix très-modéré. Vu l'acquisition de caractères variés et nouveaux que nous avons faite, nous espérons pouvoir satisfaire tous ceux qui voudront bien nous favoriser de leur patronage.

Toute lettre concernant l'administration doit être adressée franco à

T. E. NORMAND & Cie.,

Editeurs-Propriétaires,

2me Etage du Magasin de

M. GODF. LASSALLE,

Grande rue Notre-Dame.

Trois-Rivières, 4 Septembre 1868.